



Programme de Formation

Formation des membres des CSA/CST/CSE en l'absence de F3SCT ou membres des F3SCT

Organisation

Durée : 35 heures

Mode d'organisation : Mixte

Contenu pédagogique



Public visé

- Elus du CSE de la fonction publique hospitalière
- Elus du CST de la fonction publique territoriale
- Elus du CSA de la fonction publique d'Etat
- Membres d'une F3SCT



Objectifs pédagogiques

- Acquérir une **compréhension approfondie des attributions, des fonctions et des ressources du CSA/CST/CSE** concernant la santé, la sécurité, et les Conditions de Travail.
- **Identifier les dangers potentiels** et se familiariser avec **les approches et les instruments nécessaires pour assumer sa fonction de préventeur.**
- Devenir un agent engagé en matière de santé et de sécurité au travail, et **participer activement à la stratégie de prévention.**



Description

La réforme de la fonction publique de 2019 a instauré de nouvelles instances de dialogue social, à savoir les Comités Sociaux d'Administration (CSA) pour la fonction publique d'État, les Comités Sociaux Territoriaux (CST) pour la fonction publique territoriale, et les Comités Sociaux d'Établissements (CSE) pour la fonction publique hospitalière. Ces comités, présents dans les services ou établissements comptant plus de 200 agents ou présentant des risques professionnels spécifiques, sont tenus d'offrir une Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FS SSCT) au sein de leurs structures.

Les représentants du personnel, qu'ils soient membres titulaires ou suppléants des formations spécialisées, ou encore du comité en l'absence de formation spécialisée, sont en droit de suivre une formation de cinq jours minimum sur les thématiques liées à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail pendant leur mandat. Le contenu de cette formation est conforme aux dispositions précisées dans les articles 94 du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 (CSA), 98 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 (CST) et n° 2021-1570 du 3 décembre 2021 (CSE).

Au programme de la formation :

1. Domaine de la Santé, de la Sécurité, et des Conditions de Travail (SSCT)
2. Acteurs impliqués dans la prévention
3. Responsabilités et devoirs liés à la prévention



FORMATION & CONSEIL

4. Cadre réglementaire en vigueur
5. Instruments et méthodes d'action disponibles pour les membres de la F3SCT
6. Risques professionnels
7. Concept et définition de la prévention
8. Cours sur la Santé, la Sécurité, et les Conditions de Travail (SSCT)
9. Missions et compétences des membres de la formation spécialisée
10. Structure et fonctionnement des Comités Sociaux et Économiques (CSE), Comités de Santé et de Sécurité au Travail (CST), et Comités de Santé au Travail (CSA) ainsi que de la F3SCT
11. Visite de site
12. Évaluation des risques professionnels et Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)
13. Accidents de service et maladies professionnelles
14. Réussite dans l'exercice du mandat

Prérequis

- Parler français.

Modalités pédagogiques

LD Formation & Conseil met en place divers moyens pédagogiques pour favoriser votre réussite.

Nous vous accueillons dans une salle dédiée à la formation, utilisons des supports projetés, dispensons des exposés théoriques et des mises en situation et des exercices pour vous plonger dans la théorie et la pratique de nos enseignements.

A l'issue de la formation, nous mettons à disposition des documents supports en ligne et/ou papier.

Nos formateurs s'assurent de votre acquisition des compétences grâce à des feuilles de présence, des questionnaires, évaluation et/ou des mises en situations.

À la fin de la formation, vous recevrez une évaluation de satisfaction et un certificat de participation.